



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E18210

VALABLE JUSQU'AU 30/03/2027

ÉDITÉ LE

02/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2001

Forme juridique : SAS

Capital : 152 450

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PONTOISE 43494187800028

Siret : 434 941 878 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 210813200131

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD AR 144 377

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AR 144 377

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : PROGNON S.A.S

51 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
BP 60  
95480 PIERRELAYE

Téléphone : 01 34 21 96 50

Fax : 01 34 48 85 91

Portable :

Site Internet : [prognon-sas.fr/](http://prognon-sas.fr/)

E-mail : [comptabilite@prognon-sas.fr](mailto:comptabilite@prognon-sas.fr)

Responsabilité légale :  
PROGNON BRUNO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3152 PROB	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	01/04/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/04/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/04/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/04/2024
o Ventilation mécanique	30/04/2024
o Fenêtres de toit	01/04/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/04/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	01/04/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/04/2025
o Isolation des combles perdus	01/04/2025

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.